

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_54

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –  
ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN MATIERE DE  
DECLARATION D'INTENTION  
D'ALIENER (DIA)**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 12 mai 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absentes avec excuses* : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, *conseillères municipales*.

*Absent sans excuse* : Néant

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210520-DCM\_2021\_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2021

Affichage : 21/05/2021

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE  
DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)**

Jacky BARRAUD, adjoint au maire, en charge de l'urbanisme, des logements et des jardins familiaux, expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 1<sup>er</sup> avril dernier et entre le 15 mars 2021 et le 30 avril 2021, 33 DIA ont été déposées et 31 délivrées. La commune a exercé son droit de préemption sur 2 d'entre elles :

- la parcelle AK 193, d'une surface de 264 m<sup>2</sup>, sise 211 rue du Maréchal Foch (*alignement de la rue du Maréchal Foch*). L'acquisition s'est effectuée au prix demandé, 70 000 €.
- Les parcelles BC 436 et 437, d'une surface de 5190 m<sup>2</sup>, sises rue Jean Guéhenno (*Orientation d'Aménagement et de Programmation « rue Guéhenno » inscrite au Plan Local d'Urbanisme*). L'acquisition s'est effectuée au prix demandé, 170 000 €.

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 21 mai 2021  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN